

A Niort, le 12 février 2008

Monsieur le Commissaire-enquêteur
Mairie d'Ardin
9, rue Jean de St-Goard
79160 ARDIN

Objet : Remarques et avis du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres sur le projet de parc éolien des Métennes d'Ardin

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je tiens par la présente à vous formuler quelques remarques au sujet du projet éolien des Métennes d'Ardin et particulièrement sur l'étude d'impact de l'avifaune.

Le contenu de l'étude d'impact (état initial, analyses des effets et mesures environnementales) est très complet et fait l'objet de recherches bibliographiques très importantes. Je n'ai jamais vu un document d'une telle densité lors d'une enquête publique.

La société Wonner a compris, au cours de l'élaboration des projets, le caractère inapproprié d'installer un parc éolien dans l'enceinte de la Zone de Protection Spéciale de la Plaine de Niort nord-ouest en raison des enjeux avifaunistiques. Elle a, de ce fait, abandonné le projet dit « Les Frênes ».

L'étude de terrain a été réalisée sur deux cycles annuels par deux sociétés différentes, dont la seconde a largement amélioré les travaux de la première. Un site témoin a même été mis en place, ce qui permet d'envisager des suivis post-installation pertinents. Ces moyens - bien qu'ils devraient constituer la norme dans bien des études d'impact - sont exceptionnels.

Globalement, ce travail est remarquable dans la collecte des données et des études bibliographiques. Cependant, nous ne pouvons souscrire aux conclusions tirées des analyses qui sont issus de ces travaux, comme celles par exemple (p 151) qui prétendent que les Outardes ne courent aucun risque de collision avec les éoliennes sous prétexte que le Héron cendré qui présente des risques importants de collision avec les lignes électriques comme l'Outarde, n'en présenterait pas avec les pâles des éoliennes selon une étude allemande. Les comportements en vol d'un Héron cendré et d'un mâle d'Outarde canepetière en période nuptiale n'ont rien à voir. Par ailleurs, les parcs de Navarre, en Espagne, ne sont pas installés dans les zones de reproduction de l'Outarde, ils le sont simplement sur ses chemins de migration.

Cela dit, la société Wonner, bien que très affirmative, sur le non-impact des éoliennes sur les oiseaux, n'en prévoit pas moins des mesures compensatoires importantes, puisque 7 actions différentes sont proposées pour un coût global de 58 000 € (hors coût d'entretien annuel évalué à 3 600 €/an) et qui sont :

1. Période de travaux limitée de septembre à mars
2. Hauteur du moyeu élevé

3. Restitution des habitats perdus par les aires de grutage pour la faune et la flore – 8 000 € + 2 000 €/an
4. Poste de livraison aménagé pour les Chauves-souris – 6 000 € + 1 000 €/an
5. Installation de nichoirs à Martinet noir, Hirondelles et Barbastelles – 4 000 € + 600 €/an
6. Suivi de la mortalité – 20 000 €
7. Acquisition de parcelles pour l'avifaune – 20 000 €

Nous souscrivons à l'ensemble des mesures préconisées avec toutefois une réserve sur l'intérêt des très hautes éoliennes (point n°2).

Il nous semble par contre, qu'il manque une mesure, mise en évidence dans l'étude, et qui consiste à installer des balises anti-collisions sur les câbles du mât de mesure du parc (s'il existe). En effet, le seul cas de mortalité documenté d'Outarde canepetière sur un parc éolien semble être causé par les câbles du mât de mesure.

Compte tenu de l'ensemble de nos remarques et propositions, nous émettons **un avis favorable** sur la réalisation du parc éolien d'Ardin, soumis à deux conditions :

- 1) que les câbles du mât de mesure du vent soient balisés avec les matériels adéquats que les mesures environnementales soient inscrites comme prescriptions dans le permis de construire, afin de s'assurer que l'ensemble des propositions soient garanties d'exécution.

Nous tenant à votre disposition pour de plus amples informations,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en nos salutations distinguées.

Gustave TALBOT
Président.

OBSERVER
CONNAITRE
PROTÉGER

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres 12 rue J. Cugnot 79000 Niort Tél : 05.49.09.24.49
Mél : contact@ornitho79.org <http://www.ornitho79.org> Soutenez et adhérez à l'association !

Les oiseaux sauvages